

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2020

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 11

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 10

Date de la convocation : 21 Juillet 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-sept juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François LE BRAS, Maire.

Présents : MM. LE BRAS Jean-François, SIEBRECHT Marie-Ange, MONARD Jean-Yves, ROBACHE Martine, GARLANTEZEC Hervé, LE BOULANGER Danielle, LEFRANC Pascal, MATTHIEU Marie-Hélène, CADIOU Erwan, SAUBAUX Cédric formant la majorité des membres en exercice.

Absente : Mme NATIVEL Flora

Secrétaire de séance : M. CADIOU Erwan

Vote des subventions 2020

Sur proposition de Monsieur le Maire le conseil municipal à l'unanimité vote les subventions suivantes au titre de l'année 2020 :

- Amicale des retraités de Trégrom	160€
- Ligue contre le cancer	100€
- AFSEP	100€
- Association « la Pierre le Bigaut, Mucoviscidose »	100€
- Solidarité Paysans de Bretagne	50€
- Skol Gouren Louargat (3enfants x 35€)	105€
- Amicale Laïque de Trégrom	160€
- Club Sportif begarrois (4 enfants x 35 €)	140€
- Association Kercarenat	100€
- ADAPEI	50€
- Club Escalade Armor Argoat	35 €
- MFR Plerin	35 €
- AFD 22	100€
- CIDFF	50€
- Tregrom Terre Solidaire	100€
- C'HOARIOU BREIZH 22	100€
- Centre équestre de Kernilien (2 enfants x 35€)	70 €
TOTAL :	1555€

Vote d'une subvention « Cultures communes en Côtes d'Armor » pour Tregrom Terre Solidaire

Suite au dépôt de candidature d'un appel à projets du Conseil départemental intitulé « Cultures Communes en Côtes d'Armor » visant à soutenir les projets culturels et permettre de recréer un lien entre les artistes et les publics, il a été accordé à l'association Trégrom Terre Solidaire une subvention d'un montant de **1540 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte que cette somme perçue par la commune de Tregrom soit reversée à l'association Trégrom Terre Solidaire pour un concert de musique irlandaise qui se déroulera le **dimanche 9 août 2020** au Parc Chauvel.

Participation de la Caisse des Écoles aux frais de personnel communal

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles a décidé d'inscrire à son budget 2020 la somme de **2 600€** au titre de participation aux frais de personnel au compte 6218.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité accepte cette participation de **2 600€** représentant près de 160 heures de travail de l'agent communal.

Subvention CCAS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors du vote du BP 2020 de la Commune une somme de **2 000€** a été inscrite au compte 6573 « Subvention versée au CCAS ».

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité approuve cette dépense et autorise Monsieur le Maire à verser la somme de **2 000€** à titre de subvention au budget 2020 du CCAS afin de l'équilibrer.

Subvention chaufferie bois

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors du vote du BP 2020 de la Commune une somme de **10 000€** a été inscrite au compte 6573 « Subvention versée à la chaufferie ».

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité approuve cette dépense et autorise Monsieur le Maire à verser la somme de **10 000€** à titre de subvention au budget chaufferie bois.

Désignation du délégué au CNAS

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner le délégué au **Centre National d'Action Social**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal nomme à cet effet :

- Mr SAUBAUX Cédric, Crec'h Allain, 22420 TREGROM

Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal de « Goas Koll -Traou Long »

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner les délégués au **Syndicat Intercommunal de « Goas Koll - Traou Long »**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal nomme à cet effet :

- Monsieur Hervé GARLANTEZEC, Pabu TREGROM, Titulaire

- Monsieur Jean-Yves MONARD, Rue du Gouer, TREGROM, Titulaire
- Monsieur Cédric SAUBAUX, Crec'h Allain, TREGROM, Titulaire
- Monsieur Pascal LEFRANC, Kermenou TREGROM, Suppléant

Désignation d'un correspondant défense

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner un **correspondant défense**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal nomme à cet effet :

- Monsieur Jean-François LE BRAS, Pen ar Prat, TREGROM.

Proposition de commissaires à la commission intercommunale des impôts directs

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il revient au conseil municipal de proposer une liste de 24 noms à l'administration fiscale afin qu'elle nomme, dans les deux mois qui suivent l'installation du nouveau conseil, les membres appelés à siéger au sein de cette commission dont :

- ✓ 12 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires
- ✓ 12 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants

Ces personnes doivent remplir impérativement les conditions édictées au 3^{ème} alinéa du 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts :

- être de nationalité française
- être âgé d'au moins 25 ans
- jouir de leurs droits civils
- être familiarisées avec les circonstances locales

Cette liste de membres potentiels composée de 12 commissaires titulaires et de 12 commissaires suppléants, sera ensuite transmise au directeur départemental des finances publiques qui désignera les **6 titulaires** et les **6 suppléants** de la Commission Communale des Impôts directs.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité, propose à la DGFIP les 24 noms listés ci-dessous :

Titulaires :

LE BOULANGER Danielle	CADIOU Erwan	FORTUNE Michel	LE ROUX Zénaïde
MONARD Jean-Yves	SAUBAUX Cédric	RICHARD Nicolas	HANNEBICQUE Dominique
SIEBRECHT Marie- Ange	GUILLERM Gérard	QUELENN Solange	LE PROVOST Sarah

Suppléants :

GARLANTEZEC Hervé	ROBACHE Martine	LANCIEN Michel	ROLLAND Jacques
LEFRANC Pascal	NATIVEL Flora	BLONDEL Emeline	DEBUSTOS Antoine
MATTHIEU Marie-Hélène	BREUZIN Guy	POMONTI Stéphanie	AUFFREDOU Jean-Yves

Désignation du représentant au sein de la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA)

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner le représentant au sein de la **SPLA**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal nomme à cet effet :

- Madame LE BOULANGER Danielle, 127, rue de l'Armorique, PLOUARET.

Plan de financement Rénovation Maison « Chauvel » - Demande de fond de concours à LTC

M. Le Maire explique que suite au départ du locataire de la Maison Chauvel n°2 situé « rue de Pont Coz », il convient de procéder à la rénovation du logement.

M. Le Maire présente le plan de financement avec les différents postes de travaux pour l'attribution d'une aide financière au titre du fond de concours « *aide à la réhabilitation thermique des logements sociaux communaux* » auprès de Lannion Trégor Communauté.

Dépenses H.T.		Recettes H.T.		
Description des postes	Montant	Description des postes	Montant	%
Achat et installation de menuiseries extérieures avec volets solaires	9 303.24 €	Fond de concours – LTC	6 033.96 €	40 %
Isolation des combles avec matériaux biosourcés	1345.39 €	Autofinancement	9 050.95 €	60 %
Achat et installation d'une VMC	86.28 €			
Achat et installation d'un poêle à granulés	3630.00 €			
Travaux en régie :20€/h				
- Dépose des volets persiennes : 1 j (8h)	160 €			
- Installation vmc : 0.5 j (4h)	80 €			
- Isolation combles et porte d'accès : 3 j (24h)	480 €			
Total H.T.	15 084.91 €	Total H.T.	15 084.91 €	100

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité, valide le plan de financement proposé par M. le Maire.

Motion de soutien aux salariés de NOKIA

Le groupe Nokia a repris les activités d'Alcatel-Lucent en 2016, spécialiste dans les équipements télécoms, ce groupe est le second employeur industriel sur Lannion-Trégor Communauté, employant aujourd'hui 772 personnes sur son site de Lannion, notamment dans des domaines stratégiques que sont les réseaux 4G et 5G ou encore la cybersécurité.

Au moment de sa fusion avec Alcatel-Lucent, Nokia s'était engagé à maintenir, voire même à développer, l'emploi. 200 embauches ont ainsi été réalisées et se poursuivaient encore au printemps 2020.

Pourtant, au lendemain même du terme de ses engagements, pris auprès de l'Etat lors de cette reprise, le groupe finlandais annonçait un plan de licenciement sans précédent, le Conseil Social Economique (CSE) extraordinaire de Nokia, en date du 22 juin 2020, annonçait la suppression de 1 233 emplois en France, **dont 402 emplois sur le seul site de Lannion**, soit plus de la moitié des effectifs actuels.

C'est donc une véritable catastrophe qu'annonçait le siège de ce pilier économique trégorois. Ce plan social sans précédent, condamne, à terme, le site de Nokia à Lannion.

Les conséquences de ce plan social, s'il est maintenu, seraient catastrophiques en termes d'emplois, mais aussi indirectement pour tout l'écosystème du bassin de Lannion, sur les services, les commerces, etc...Un emploi supprimé à Nokia, c'est 4 à 5 emplois indirects supprimés dans le Trégor.

Face à cette situation inacceptable, les élus soutiennent sans réserve les salariés de Nokia et s'opposent fermement au plan social annoncé.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération

ADOPTE cette motion de soutien aux salariés de Nokia.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce sujet.

Attribution d'une Prime exceptionnelle aux agents mobilisés pendant la crise sanitaire du COVID-19

Le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale, à l'article 11 de la loi de finances rectificative 2020-473 du 25 avril 2020 et au décret n° 2020-570 du 14 mai 2020, le conseil municipal peut instituer une prime exceptionnelle COVID 19 de 1000 € maximum à certains agents.

Le Maire propose, d'instaurer la prime exceptionnelle COVID 19 dans la commune de TREGROM afin de valoriser « un surcroît de travail significatif durant cette période » au profit des

agents particulièrement mobilisés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics.

- Le montant de cette prime sera plafonné à **300,00 €**. Elle est exonérée de cotisations et contributions sociales ainsi que d'impôt sur le revenu.
- Cette prime exceptionnelle sera versée en une seule fois en 2020 et sera proratisée en fonction du temps de travail des agents.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité, accorde une prime exceptionnelle aux agents mobilisés durant la crise sanitaire.

Décision Modificative n° 1 - Budget communal 2020

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder aux modifications suivantes en dépenses d'investissement du Budget Primitif 2020 :

INVESTISSEMENT

Crédits à ouvrir :

Compte 231-137	Installation générale et agencement Programme de voirie 2020	+ 7000 €
----------------	---	----------

Crédits à réduire :

Compte 203-126	Frais d'étude – Chapelle de Christ	- 7000 €
----------------	------------------------------------	----------

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité valide la Décision Modificative ci-dessus.

Point sur le Commerce de TREGROM

Suite à l'étude des différentes candidatures pour la reprise du Restaurant-Bar-Epicerie de TREGROM, le conseil municipal ne souhaite pas se prononcer pour l'instant car aucune candidature ne rentre dans les critères de sélection.

QUESTIONS DIVERSES

Désignation du délégué à la Mission Locale

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner les délégués à la **Mission Locale**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal nomme à cet effet :

- Monsieur Jean-François LE BRAS, Pen ar Prat, 22420 TREGROM
- Monsieur Erwan CADIOU, Allée des Troenes, 22420 TREGROM
- Madame Marie-Hélène MATTHIEU, rue de l'école, 22420 TREGROM

Mission « Agent de Poche »

Le projet est reporté pour la fin de l'année voir 2021 car le délai est trop court pour la mise en place du dispositif et il n'y aura pas d'encadrement possible cet été, l'agent communal des services techniques étant en congés au mois d'Août.

Rénovation Cantine de l'école et équipement de l'école

Mr Le Maire indique que suite à une augmentation significative des effectifs de l'école à la rentrée scolaire 2020-2021, soit 12 élèves supplémentaires, il est nécessaire de procéder à des travaux de rénovation dans le réfectoire et la cuisine de l'école (électricité, plomberie) afin de permettre la préparation des repas sur place auparavant préparés à la salle des fêtes.

Des devis vont être réalisés pour l'équipement en mobilier de la cantine (tables et chaises) et le rééquipement de la cuisine (chambre froide, four, piano, ustensiles).

En raison de cette hausse des effectifs et afin d'améliorer son environnement, il est également envisagé d'équiper l'école avec une nouvelle structure de jeux ainsi que des panneaux et un totem de signalisation. D'autres devis vont être réalisés pour le changement des vitrages de la salle de garderie et l'installation de rideaux occultants.

Ces travaux vont pouvoir être financés grâce à un « Plan de relance exceptionnel » mis en place par le département afin d'aider les collectivités à traverser la crise sociale et économique qui s'annonce en raison de la crise sanitaire du Covid-19.

Une subvention jusqu'à 80 % du montant des travaux et équipements va pouvoir être accordée, après dépôt du dossier « appel à projets ».

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à déposer le dossier « appel à projets » au titre du plan de relance « **Fonds d'investissement exceptionnel pour les communes** » avant le 21 Août 2020 auprès du Département, et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Rappel des points à l'ordre du jour :

- 1) Subventions aux associations
- 2) Participation aux frais de personnel de la Caisse des Ecoles
- 3) Subvention au CCAS
- 4) Subvention à la Chaufferie Bois
- 5) Désignation du délégué au CNAS
- 6) Désignation des délégués au syndicat intercommunal de Traou Long - Goas Koll
- 7) Désignation du correspondant Défense
- 8) Désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs
- 9) Désignation du Représentant de la SPLA
- 10) Plan de financement rénovation maison Chauvel
- 11) Motion de soutien aux salariés de Nokia
- 12) Prime exceptionnelle Covid-19
- 13) Décision Modificative n°1
- 14) Point sur le commerce de Tregrom
- 15) Questions diverses

Emargements

LE BRAS Jean-François,

SIEBRECHT Marie-Ange

MONARD Jean-Yves,

ROBACHE Martine,

GARLANTEZEC Herve,

LE BOULANGER Danièle,

LEFRANC Pascal,

MATTHIEU Marie-Hélène,

CADIOU Erwan,

NATIVEL Flora,

Absente

SAUBAUX Cédric,